

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 96-558 DU 11 DECEMBRE 1996
Chargeant Monsieur Timothée ZANNOU
Ministre de la Culture et de la Communication
l'intérim de Monsieur Zinsou Damien
Modéran ALAHASSA, Ministre de
la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
pour compter du 16 Décembre 1996

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

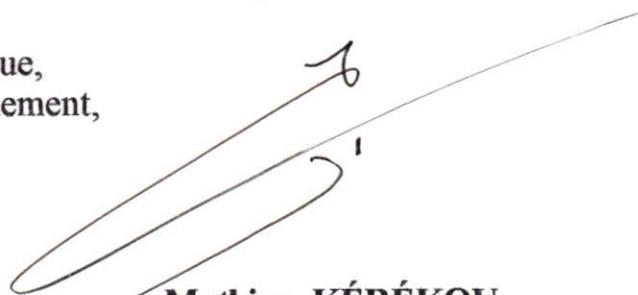
DÉCRETE :

Article 1er.- Pour compter du 16 Décembre 1996, Monsieur Timothée ZANNOU, Ministre de la Culture et de la Communication est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pendant l'absence de Monsieur Zinsou Damien Modéran ALAHASSA

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 11 DECEMBRE 1996

Pour Le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,


Mathieu KÉRÉKOU.-

AMPLIATIONS : PR:6 - AN:4 - PM:4 - CS:2 - CC:2 - CES:2 - HAAC:2-
MCC:4 - MJSL:4 - SGG:4 - AUTRES MINISTÈRES:16 -
DÉPARTEMENTS:6 - JORB:1.-